

Attribution d'une aide FIE à la Ville de Besançon pour aider à l'implantation de la Société AGIBAT

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 22/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Le Conseil de communauté du 24 juin dernier a délibéré favorablement sur l'octroi au titre du FIE à la Ville de Besançon d'une subvention de 17 087 € pour favoriser l'implantation et le développement de la société AGIBAT sur la zone industrielle de Trépillot-Tilleroyes.

Or le montant de cette aide a été calculé à partir des dépenses totales supportées par la Ville de Besançon pour aménager un lotissement de 1 ha 66 alors que le projet AGIBAT ne concerne qu'une parcelle de 3 845 m².

Il convient donc de régulariser le montant de l'aide à accorder à la Ville, et ce, au prorata des surfaces concernées, à savoir :

$$(3\ 845\ \text{m}^2 / 16\ 600\ \text{m}^2) \times 17\ 085\ \text{€} = 3\ 957,80\ \text{€}$$

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la modification à apporter à la délibération n° 02.06.24.R2.1.1 du 24 juin 2002 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président